

## **Le premier ministre Legault présente ses excuses à Louis Robert**

**Le premier ministre François Legault a présenté ses excuses publiquement vendredi au lanceur d'alerte Louis Robert, congédié par le gouvernement en janvier. « Je veux au nom de l'État québécois m'excuser auprès de Louis Robert, a-t-il déclaré. On va avoir des discussions avec lui pour trouver les moyens comment on peut le réintégrer et/ou le compenser. »**

Le ministre de l'Agriculture, André Lamontagne, n'avait pas voulu s'excuser la veille dans la foulée d'un rapport accablant de la protectrice du citoyen même s'il avait ouvertement mis en doute l'intégrité de M. Robert. Il s'est ravisé lors de la période des questions vendredi matin.

« *J'offre mes excuses à M. Robert* », a-t-il affirmé tout en soulignant que les faits analysés dans le rapport de la vérificatrice générale sont survenus alors que les libéraux étaient encore au pouvoir.

Ceux-ci avaient demandé jeudi la démission du ministre pour sa mauvaise gestion de l'affaire.

« *J'ai totalement confiance en M. Lamontagne* », a soutenu François Legault en mêlée de presse.

« *Son erreur a été de prendre ça sur son dos, c'est la responsabilité du sous-ministre d'appliquer les procédures administratives*, a-t-il expliqué.

*M. Lamontagne a fait confiance à son sous-ministre. Il pensait que son sous-ministre avait suivi les règles administratives, ce qui n'était pas le cas. »*

Le Parti québécois n'a pas manqué de souligner lors de la période des questions que Marie- Chantal Chassé a perdu le ministère de l'Environnement pour moins, soit des problèmes de communication avec la presse.

Le sous-ministre du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), Marc Dion, a remis sa démission jeudi le 13 juin 2019. Celle-ci a été acceptée vendredi le 14 juin 2019 par le conseil des ministres. Il quitte toutefois avec une prime de 33 000 \$ puisque son contrat aurait dû prendre fin en juillet.

« *L'indemnité de départ était prévue à son contrat* », s'est défendu le premier ministre Legault.

« *Ce n'est pas évident qu'on aurait pu le congédier pour cause et le montant de l'indemnité n'est pas faramineux.* »

Il n'a pas manqué de rappeler que M. Dion, alors à la retraite, avait été rappelé au travail par l'ancien ministre de l'Agriculture libéral, Laurent Lessard.

M. Legault a aussi évité de blâmer la haute fonctionnaire Geneviève Masse qui avait géré la divulgation du lanceur d'alerte. Celle-ci a été promue au poste de sous-ministre adjointe du MAPAQ quelques jours avant le congédiement de Louis Robert.

La protectrice du citoyen a conclu jeudi que MAPAQ a commis une violation de confidentialité majeure en dévoilant à plusieurs reprises l'identité de l'agronome Louis Robert, allant même jusqu'à fournir son nom au ministère chargé d'enquêter sur une fuite dans les médias et à le publier en ligne à la suite d'une demande d'accès à l'information.

Des manquements graves à la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics, selon Marie Rinfret, qui minent la confiance dans « *le mécanisme de traitement des divulgations* ». Elle a donné au MAPAQ jusqu'en septembre pour faire des « *redressements pressants* » et a suggéré au gouvernement de revoir la loi pour qu'elle soit appliquée correctement. Le président du Conseil du Trésor, Christian Dubé, s'est engagé à le faire dès l'automne.

Journal Devoir 14 juin 2019